Recommandation 57 (1950)

La télévision européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

invite le Comité des Ministres à transmettre d'urgence aux autorités compétentes de chaque Etat membre son opinion sur la nécessité d'adopter pour la télévision une définition commune à tous les Etats membres;

invite le Comité des Ministres à consulter les experts appropriés, en vue d'établir de concert une définition susceptible d'obtenir une approbation générale.

Voir Doc. AS (2) 146, rapport.